

5

rappels pour assurer ma sécurité corporelle



Mes parties
intimes
sont privées.

Si une personne veut les voir
ou les toucher, je dois
immédiatement aller le dire
à une personne de confiance.

Mon corps
m'appartient.



Si une personne veut
m'embrasser ou m'enlacer,
j'ai le droit de dire **NON**.



Je peux
compter sur
mon réseau
de confiance.

Si j'ai besoin d'aide,
je vais voir une personne
de confiance pour lui
en parler.

C'est
MON
corps,
c'est **MOI**
qui décide!

J'écoute
mes signaux
d'alerte.



Si je me sens en danger,
mon corps m'envoie
des signes (p. ex. nausée,
tremblements, sueurs
froides). Je n'hésite pas
à en discuter avec une
personne de confiance.

Je ne garde
aucun secret.



Je refuse de garder
un secret qui me met mal
à l'aise ou qui me fait
de la peine.

Mon corps,
ma décision!



© Éditions Midi trente. Tiré du livre : *C'est mon corps, c'est moi qui décide!*